

CAPN des BIBLIOTHECAIRES du 21 janvier 2016

Pour un vrai parcours professionnel : carrières et rémunérations

Les commissaires paritaires bibliothécaires rappellent l'opposition de leur organisation syndicale à la mise en place du RIFSEEP.

Ils demandent que la filière bibliothèque ne soit pas intégrée dans la mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire. Ils réaffirment leur attachement à une rémunération statutaire, à l'égalité de traitement et refusent le principe d'une rémunération fonctionnelle et individualisée.

Ils revendiquent en revanche l'intégration des primes dans le traitement indiciaire après alignement sur les meilleurs taux servis dans la fonction publique de l'Etat et le dégel immédiat du point d'indice.

Pour ce qui concerne le corps des bibliothécaires, le SNASUB réclame et réaffirme le droit à la carrière par la mise en place d'un corps unique en catégorie A.